



LE PRO - Mars 2025

Le bulletin d'information des membres du Syndicat des professionnelles et professionnels de la Montérégie (SPPM)

Dans cette publication...

- ***Le mot de la présidence - Guy Boivin***
 - ***INFO-CONVENTION : VACANCES (clause 7-7.0)***
 - ***Souper-conférence avec Jessica Barker***
 - ***Des nouvelles de vos VP à travers les différents centres de services scolaires***
-

- *CSSDGS - Martine Rosa*
 - *CSSDHR - Raymonde Simard*
 - *CSSP - Patrick Jeannotte*
 - *CSSVT - Lara Quevillon*
 - *CSSMV - Carol Beaupré*
-

- ***Comment rejoindre votre équipe du SPPM-CSQ***
 - ***Concours exclusif aux membres de la CSQ - La Personnelle***
-

Sway mis en page par Daniel Lajoie du CSSP

Le mot de la présidence: *Un grand tumulte!*

Par Guy Boivin



La difficulté de représenter le point de vue de tous et chacun est un des grands défis syndicaux qui semble s'atténuer dans ce moment de tumulte.

Gauche, droite, centre, corporatiste, individualiste, environnementaliste ... toutes ces étiquettes disparaissent maintenant devant une essentielle union pour affronter Trump.

Les réactions défensives actuelles sont encourageantes mais elles devront tenir la route. Voilà le défi ! En passant, avez-vous fermé votre compte Amazon depuis la fermeture des entrepôts au Québec ? Allez-vous vendre votre Tesla ? Surveillez-vous tous vos achats?

Le lourd quotidien de bien des gens limite les gestes de contestation mais l'occasion est bonne pour exercer notre solidarité. Avez-vous remarqué comment une accumulation hors-norme de neige cet hiver a favorisé les contacts et l'entraide ?

Finalement, les questions pleuvent dans ce texte et elles prennent peut-être leur source dans le tumulte qui nous remue tous un peu comme la COVID l'avait fait...

Il semble y avoir une tendance au repli sur soi, au cocooning et à penser que les petites luttes sont futiles devant les énormités qui s'abattent sur nous. Le contraire m'apparaît plutôt la solution car l'isolement est à craindre et il diminue la force du nombre.

Sur notre radar, il y a les attaques patronales comme le projet de loi 89 qui cherche à limiter le droit de grève des travailleurs et rompre l'équilibre des relations de travail en place. Il n'y a

pas que le projet de Jean Boulet sur le feu car Sonia Lebel veut, quant à elle, transformer le régime de négociation du secteur public. Ajouter à cela le gel des embauches depuis le 1er novembre et des coupures de budget qui limitent, en autres, la construction d'écoles.

Nos observations de l'autre côté du pont comme des contrats au privé en orthophonie pour une somme de 23,8 millions de dollars et une soixantaine de contrats aux ressources matérielles qui ne seraient pas renouvelés au 30 juin sont inquiétantes pour la Rive-Sud. Les signaux de nos 5 CSS ont été encourageants à ce jour mais rien n'est gagné.

L'impression est forte qu'il nous faudra maintenant faire des actions de mobilisation en dehors de la période de négociation et que les changements sociaux nous interpellent aussi. Des regroupements de femmes se sont rassemblés un samedi le 8 mars en signe de solidarité devant les comportements américains d'intimidation et de recul social. Une grande action intersyndicale le 14 mars à Montréal a empêché le ministre Boulet de prendre la parole devant des gens d'affaires.

Il nous importe actuellement de garder des liens forts avec vous et nos séances de formation ainsi que nos diverses activités, dont l'assemblée générale de juin, deviennent essentielles. Une activité sociale entre nous du SPPM pour la journée internationale des travailleurs et travailleuses aura aussi lieu le 2 mai. Le moment viendra assurément où nous vous convierons à une marche car les attaques sont trop fortes pour ne rien faire !

Bon printemps qui ne sera pas érable mais que je souhaite quand même chaud ...

P1

ENTENTE INTERVENUE ENTRE

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR LES CENTRES
DE SERVICES SCOLAIRES FRANCOPHONES (CPNCF)

ET

LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC POUR LE COMPTE DES
SYNDICATS DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS, REPRÉSENTÉE
PAR SON AGENTE NÉGOCIATRICE, LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC (CSQ)



2023 - 2028

7-7.01

Sous réserve des autres dispositions du présent article, la personne professionnelle a droit, au cours des 12 mois qui suivent le 30 juin de chaque année, à des vacances annuelles dont la durée est déterminée par le tableau suivant :

Service continu ¹ au 30 juin	Accumulation de crédits de vacances du 1 ^{er} juillet au 30 juin (jours ouvrables)
moins de 1 an	1 2/3 jour par mois de service continu
1 an et moins de 15 ans	20 jours
15 ans	21 jours
16 ans	22 jours
17 ans	23 jours
18 ans	24 jours
19 ans et plus	25 jours

PRÉCISIONS

Le nombre d'années utilisé pour le calcul a changé pour maintenant permettre d'obtenir 25 jours de vacances après 19 ans de service continu plutôt que l'ancien 25 années. L'autre nouveauté se trouve à **7-7.04** et elle élargit la période habituelle de vacances identifiée comme l'été et la relâche : *La personne professionnelle peut utiliser un maximum de 5 jours de vacances en dehors de la période habituelle de vacances.*

À NOTER

Divers éléments sont à lire dans la convention collective pour bien comprendre que les vacances doivent s'inscrire dans un projet de vacances. Le projet pour les vacances estivales doit être soumis avant le 15 mai alors qu'un délai de 30 jours est demandé pour les autres moments. Les vacances accumulées pour les contrats se terminant le 30 juin sont versées sous forme de salaire pour l'équivalent de 1 jr 2/3 par mois.

1. Lien pour le texte complet de la convention collective :

<https://sppm.lacsq.org/documents/convention-collective/>

Souper-conférence avec Jessica Barker

Par Julie Huppé

Le 12 mars dernier le SPPM recevait la chroniqueuse-comédienne-animatrice, Jessica Barker, afin de souligner la Journée internationale du droit des femmes. Le thème du collectif du 8 mars était cette année, ***Encore en lutte***. Eh oui, ***Encore en lutte***.

La présentation de madame Barker, en lien avec le contenu de son livre ***Maman, dis-moi*** a bien souligné les gains au fil des ans des femmes concernant le congé de maternité mais elle a aussi porté un regard très lucide sur les luttes qui restent à faire en lien avec la

maternité. Elle a parlé, entre autres, des soins liés aux pertes urinaires dues à la maternité ainsi que les pertes financières à la retraite pour les femmes en lien avec celle-ci.

La maternité, dont le propre est de devenir mère, change la vie à tous les niveaux et tout autant pour la paternité qui découle de la maternité... À ce propos, Mme Barker ainsi que les femmes présentes lors de cette soirée ont souligné leur surprise que les paternels soient absents puisque de la maternité découle bien souvent, une paternité (nous vous attendons en grand nombre l'an prochain 😊).

Une peu d'histoire – un devoir de mémoire!

Il est important de rappeler qu'il y a 50 ans, en 1975, c'était l'année internationale de la Femme. Le Réseau des femmes de la CEQ (devenu la CSQ) voyait le jour en 1973 et de nombreux gains ont été faits au fil des ans : la présence du père lors de l'accouchement, le congé de maternité (avant les femmes étaient tout simplement mise à pied !), le congé de paternité, l'accessibilité à un réseau de garderies. De grands changements sociaux et cela ne fait pas si longtemps. Rien n'est acquis, il suffit de regarder autour de nous, les gains faits pour l'autonomie des femmes sont souvent menacés, Simone de Beauvoir avait raison.



Des nouvelles de vos unités en bref !

CSSDGS

Par Martine Rosa



Comme vous le savez, l'année 2024-2025 est marquée par l'appropriation et la mise en place des nouveautés de la convention. Depuis mon dernier article, je tiens à souligner que le dossier des mutations des nouveaux corps d'emploi au service des ressources matérielles (SRM) et au service des technologies de l'information (STI) s'est enfin concrétisé.

Du côté des SRM, c'est avec joie que j'ai appris que tous les postes ont été mutés en postes de conseillers des ressources matérielles, au grand plaisir des personnes concernées. Pour le STI, c'est une autre histoire. Si certain.es ont vu leur demande acceptée, pour d'autres ce ne fut pas le cas et le dépôt de grief est en cours. Les dossiers des primes de mentorat et prime de supervision de stagiaire ont également eu de belles avancées.

En collaboration avec les RH, nous sommes en pourparlers pour le dossier de l'aménagement d'horaire. Il est trop tôt actuellement pour me prononcer sur les modalités qui seront retenues par notre CSS, mais le fait que d'autres CSS autour de nous ont commencé à mettre des choses en place joue certainement en notre faveur... De plus, j'ai fait valoir que plusieurs d'entre vous m'ont non seulement manifesté leur intérêt, mais ont également mentionné que cela pourrait avoir un impact sur leur choix, ou non, de faire une demande de congé sans solde partiel.

Au risque de me répéter, le télétravail fait toujours partie des points chauds discutés en CRT. Votre conseil d'unité syndical a fait un chantier de travail afin de proposer des pistes de solutions pour régler la problématique de l'annexe à signer pour les pros dans les écoles en début d'année. Les pros des différents services administratifs et éducatifs ne semblent pas rencontrer d'enjeux majeurs c'est pourquoi le chantier a porté sur l'accès au télétravail pour les pros en service direct dans les écoles. Les pistes de solutions ont reçu un bel accueil. Les discussions et les pourparlers se poursuivent.

L'accompagnement des membres pour le respect de leurs droits demeure très présent. De plus, la participation à divers comités paritaires (santé globale, bien-être, SST, perfectionnement) fait que mes journées de libérations sont bien remplies. Le comité de santé globale est le petit dernier, créé dans la lignée des orientations du PEVR de notre CSS.

Comme vous le savez, le service des ressources humaines a publié les résultats du sondage sur la santé et le bien-être auquel plusieurs ont participé cet automne (vous pouvez les consulter sur Maestro). Des actions seront mises en place afin de tenir compte de ces résultats et améliorer la santé globale des employés de notre CSS. Dans cette optique, la promotion de l'application cellulaire du PAE (Telus santé intégrale) se fera d'ici la fin de l'année.

Je vous invite à vous y inscrire lorsque vous recevrez le courriel car l'application du programme d'aide aux employé.es regorge d'informations et de suggestions en lien avec la santé, ainsi que des rabais mensuels intéressants dans le contexte économique actuel. Je vous souhaite que l'arrivée du beau temps vous donne l'énergie nécessaire pour affronter les défis que vous apporteront le dernier droit de cette année scolaire !

CSSDHR

Par Raymonde Simard



Le 30 avril prochain, nous serons bien ancrés dans une nouvelle saison et avec cette température plus chaude, votre équipe syndicale vous a concocté une activité de formation que nous pensons très pertinente pour votre bien-être psychologique.

Nous aurons deux conférences : l'une sur les risques psychosociaux avec un spécialiste de la santé et sécurité au travail (SST) à la CSQ, monsieur Marc Gagnon. L'autre conférence portera sur le stress avec notre sommité québécoise madame Sonia Lupien. Pour fêter le printemps dans un décor accueillant et avec de succulentes collations, vous devrez vous inscrire car nous avons une limite de 150 places.

Par ailleurs, nous aurons un encadrement sur le mentorat et la supervision des stagiaires pour 2025-26, des propositions d'aménagement d'horaire et des modifications à la politique de télétravail. L'option permettant vos 5 jours de vacances pouvant être pris en dehors de la semaine de relâche et des vacances estivales, entre autres, apparaîtra sur votre futur projet de vacances qui habituellement surgit au début mai.

Et finalement, je tiens à vous partager des étapes que vous pouvez suivre lorsque vous vivez une situation de climat de travail difficile. Elles ont été rédigées par mon collègue Carol Beaupré, vice-président au CSS Marie-Victorin. Ce dernier s'implique au comité SST de la CSQ et sa compétence est grandement reconnue :

1. Trouver un moment pour discuter des inconforts causés par les personnes concernées
2. Documenter par écrit les moments, gestes et comportements inadéquats
3. Partager ces informations et inconforts avec votre supérieur.re immédiat.e
4. Questionner la direction sur ses intentions et sur les mesures envisagées car c'est elle qui doit faire cesser ces gestes et ou comportements
5. Si aucune intervention n'est efficace, il est de mon devoir de prendre le relais en tant que représentante syndicale
6. Cette situation sera discutée à notre comité SST et/ou avec mes collègues intersyndicaux (soutien et enseignant.es)
7. Si aucune solution n'aboutit, une enquête ou un grief pour climat de travail toxique sera déposé par votre syndicat

CSSP

Par Patrick Jeannotte



Notre centre de services nous tient encore occupés avec la fin d'année qui arrive plus vite qu'on le pense. Qui dit fin d'année, dit une période stressante qui s'en vient pour plusieurs, spécifiquement pour le personnel en service direct aux élèves. Nous avons commencé

tranquillement les rencontres avec les gestionnaires mais rien n'est encore officialisé à l'exception des ajouts de tâche (surcroît) qui ne seront pas acceptés. Notez que les projets spécifiques sont aussi en danger.

La pression du Conseil du trésor a fini par se rendre jusqu'à notre CSS malgré la bonne réaction initiale. Si les personnes professionnelles souhaitent augmenter leur temps, elles devront le faire à l'intérieur du temps régulier prévu au plan des effectifs. Même chose pour les 4/32 (32 hres en 4 jrs) ou les 5/40 (40 heures en 5 jrs) qui ne seront donnés qu'à la fin des affectations une fois que tout le monde sera affecté. C'est donc dire que le temps accordé au final en additionnant les postes du plan d'effectif sera scrupuleusement respecté. D'autres détails suivront dans les prochaines semaines.

Dans un autre ordre d'idées, nous sommes à finaliser une entente pour les parrains et marraines qui ont participé au programme d'insertion professionnelle. Si la tendance se maintient, les personnes devraient recevoir une prime de 1,5% de leur salaire au prorata du temps qu'ils ont eu une personne à mentorer dans l'année scolaire 2024-2025. Encore ici, plus de détails suivront quant au moment du versement des sommes d'argent.

Finalement, nous sommes à terminer une consultation sur l'encadrement du télétravail pour les personnes professionnelles en service direct aux élèves. Le document conçu pour le personnel du siège social sert de base et aucun grand changement n'est à prévoir. Ce document simplifiera les demandes faites à la direction et aussi sur les lieux du télétravail. Nous vous tiendrons au courant dès que le tout sera adopté.

CSSVT

Par Lara Quevillon



J'espère que vous avez passé une belle semaine de relâche! Qu'elle soit en vacances, en reprise de temps ou au travail, je souhaite qu'elle vous ait permis de ralentir et de reprendre des forces pour le dernier sprint vers la fin de l'année scolaire!

Les négos sont terminées mais nos représentations syndicales doivent tout de même continuer. Projet de loi 89 (*Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out*), suppressions budgétaires, conjonctures politiques sont, en ce moment, des sujets qui nous gardent bien occupés. Continuons de rester mobilisés pour protéger nos acquis !

En ce qui concerne notre vie syndicale locale, voici les sujets à ne pas manquer pour les prochaines semaines. N'oubliez pas qu'avec le comité attraction-rétention, nous avons la possibilité de prendre 10% ou 20% de sans solde. Votre demande peut être faite jusqu'au 1er avril. Ne vous inquiétez pas, ça ne retire en rien les autres possibilités de demandes qui existent dans notre convention collective.

Il y aura d'ailleurs un midi-causerie à ce sujet (demande de congé sans solde), lundi 24 mars. Si vous êtes intéressés, écrivez-moi et je vous enverrai un lien Teams.

Le formulaire de vacances vous sera envoyé en mai. Certains corps d'emploi recevront un sondage pour nommer leurs intérêts pour 2025-2026.

Il y aura aussi un midi-causerie à ce sujet (sondage et vacances), jeudi 17 avril. Encore une fois si vous êtes intéressés, écrivez-moi par courriel.

Le CSS a accepté de reconduire le remboursement des cotisations aux ordres professionnels à 100%. Vous avez reçu le formulaire de demande de remboursement par courriel avant la relâche. Nous sommes bien contents d'avoir gardé cet acquis qui est fragile dans le contexte de coupures budgétaires actuelles.

Je continue de vous encourager à remplir des déclarations d'accident lorsque des situations de violence ou des situations à risque se présentent au travail. Nous remarquons que certains milieux sont en grandes souffrances actuellement et c'est grâce à ce formulaire que nous pouvons être au courant et mettre des choses en place en partenariat avec le CSS pour vous permettre de travailler dans des milieux sains et sécuritaires. Continuez de dénoncer les situations ou d'encourager vos collègues à le faire.

Vous ne serez pas surpris de lire qu'il y aura un midi-causerie à ce sujet (santé sécurité au travail), mardi 13 mai avec le même fonctionnement pour s'inscrire.

Vous remarquez sûrement à la lecture de ce Pro que je tente de réserver des moments pour être disponible pour vos questionnements. Alors, si vous avez d'autres sujets que vous pensez qu'il serait bien d'adresser, écrivez-moi et nous ajouterons des midis-causeries.

Au plaisir d'échanger avec vous sur vos besoins syndicaux!

CSSMV

Par Carol Beaupré



Bonjour les collègues,

En novembre dernier, dans l'édition du Pro, je vous avais présenté les différents points en discussion avec l'employeur concernant la nouvelle convention collective 2023-2028. Aujourd'hui, c'est avec plaisir que je profite de cette tribune pour vous résumer l'avancement des travaux. Veuillez noter que les liens sont accessibles uniquement à partir de votre compte CSSMV.

Prime de supervision des stagiaires (6-2.04) En plus de l'augmentation de 2 % accordée par la nouvelle convention, nous avons également souhaité inclure une reconnaissance du temps compensé. Nous avons obtenu cela et bien plus encore. Voici le lien pour consulter les modalités d'application négociées localement avec l'employeur. [Accueil de stagiaires](#)

Vacances (7-7.01) Comme vous le savez, la nouvelle convention permet désormais de prendre jusqu'à cinq jours de vacances en dehors des périodes habituelles, à savoir la période estivale et la semaine de relâche. Après discussion avec l'employeur, il sera en effet possible de prendre jusqu'à cinq jours de vacances pendant l'année scolaire. La procédure cependant reste inchangée : au moment de soumettre votre projet de vacances (habituellement en mai), vous devrez indiquer les jours de l'année scolaire durant lesquels

vous souhaitez vous absenter. Ce projet de vacances sera ensuite soumis à votre supérieur immédiat et aux ressources humaines. Une fois accepté, ce projet de vacances deviendra immuable.

Retraite progressive (7-11.01) La nouvelle convention permet désormais d'ajouter jusqu'à 2 ans aux 5 premières années obtenues pour notre retraite progressive. Nous souhaitons confirmer s'il existe un délai de carence entre la première demande et la demande de prolongation. À ce sujet, l'employeur a confirmé qu'il n'y a aucun délai de carence. Autrement dit, dès que notre demande de retraite progressive pour 5 ans est acceptée, nous pouvons immédiatement formuler une deuxième demande afin de la prolonger de 2 ans.

Horaire de travail (8-2.07) Sur ce sujet, je ramène ici, en rappel, le message et le lien que je vous ai envoyés le 25 février dernier : «Je suis heureux de vous informer que nous avons conclu une entente avec l'employeur concernant les modalités d'application pour traiter les demandes d'aménagement de votre horaire de travail, conformément à la nouvelle convention collective (2023-2028). » [Aménagement de l'horaire de travail pour le personnel professionnel](#)

Télétravail (8-8.01) Nous sommes actuellement à compléter les échanges afin de concrétiser un document propre aux Pros qui sera annexé à la politique de télétravail en fonction des nouveaux droits conférés dans la convention. Cela dit, bien que ce document n'ait pas pris naissance, vos droits eux sont bien en vie et ce depuis le 10 juin dernier. À cet égard, voici un petit rappel : « Certaines tâches administratives, notamment la tenue de dossier, la mise à niveau, la planification, la formation et la rédaction de rapport peuvent être effectuées à un lieu autre que son lieu de travail dans le respect de l'encadrement mis en place par le centre de services à la clause 8-2.14 ».

Insertion professionnelle (Annexe E) En plus de l'augmentation de 1.5 % accordée par la nouvelle convention, nous avons également souhaité inclure une reconnaissance du temps compensé. Nous avons obtenu cela et bien plus encore. Voici le lien pour consulter les modalités d'application négociées localement avec l'employeur. [Mon insertion professionnelle](#)

Conseiller en ressources matérielles et Analyste spécialisé en informatique (Annexe 3) En ce qui concerne les nouveaux corps d'emploi, l'incompréhension est bien réelle. En effet, nos prétentions et celles de l'employeur au regard du processus de reclassification divergent.

Des rencontres récentes ont permis des rapprochements, mais nous sommes encore loin d'un accord définitif. Actuellement, nous effectuons des représentations pour les collectifs, mais nous devons bientôt procéder à des analyses individualisées, car le reclassement dépend des tâches et des responsabilités spécifiques à chaque individu.

En résumé, je suis plutôt fier du chemin parcouru depuis novembre mais le travail est loin d'être terminé. La reconnaissance des nouveaux corps d'emploi, le télétravail et l'intégration des différentes ententes dans les milieux de travail seront sans contredit mes prochains défis. Allez courage les collègues, les beaux jours sont devant nous, moins de 75 jours de travail avant la fête nationale, la fête du Canada et surtout les vacances.

Comment rejoindre votre équipe du SPPM-CSQ



SPPM (CSQ)

7500 Chemin Chambly

Saint-Hubert, J3Y 3S6

450-462-2581 poste 119

courriel : sppm@lacsq.org

Vous avez des commentaires? Vous cherchez à vous impliquer ? Vous souhaitez offrir du temps et des services à votre syndicat? N'hésitez pas à communiquer avec nous pour vos diverses questions !

Concours exclusif aux membres de la CSQ - La Personnelle

**Concours
exclusif**
aux membres
de la CSQ



Le bleu vous va si bien... et nos protections aussi!



Découvrez votre offre exclusive d'assurance de groupe
et courez la chance de gagner un des 3 chèques de 1 500 \$¹!

Comment participer?

- Demandez une soumission d'assurance auto ou habitation et votre inscription sera instantanée!



lapersonnelle.com/concoursdq
1 888 476-8737

- Vous faites déjà partie de notre clientèle?
Votre inscription au concours est automatique.

Tirages les 12 juin, 9 octobre et 12 décembre 2025.

Bonne chance!

Profitez d'une assurance personnalisée qui vous permet d'économiser. La CSQ et La Personnelle ont conclu un partenariat pour vous offrir des rabais de groupe exclusifs sur vos assurances auto et habitation.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La PersonnelleSM ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, utilisées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

1. Le concours est exclusif aux personnes admissibles au régime d'assurance de dommages de la CSQ de La Personnelle qui ont obtenu une soumission d'assurance auto ou habitation ou qui détiennent déjà une police d'assurance, du 1^{er} février jusqu'au 23 mai 2025 pour le 1^{er} tirage, du 24 mai jusqu'au 19 septembre 2025 pour le 2^e tirage et du 20 septembre jusqu'au 21 novembre 2025 pour le 3^e tirage. Aucun achat requis. Pour chaque tirage, un chèque de 1 500 \$ CA sera remis à la personne gagnante. Les personnes gagnantes doivent répondre à une question d'habileté mathématique pour recevoir leur prix. Le concours est en vigueur au Québec et prend fin le 21 novembre 2025, 23h59 (heure de l'Est). Pour les détails et le règlement complet du concours, consultez lapersonnelle.com/concoursdq.



Partenaire de la CSQ

